



113/LAD/2017-2018/FF-cg

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - JEUDI 16/11/2017

Etaient présents : voir liste d'émargement

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : GILBERT Claire Adjointe au chef d'établissement

La séance est ouverte à 16h15

Monsieur le Proviseur rappelle en préambule que la présence des titulaires et des suppléants est requise pour ce 1<sup>er</sup> Conseil d'Établissement, afin d'élire les représentants aux différentes instances de l'établissement. Il renouvelle à cette occasion ses félicitations, déjà transmises par courrier aux membres élus.

Le prochain Conseil d'Établissement est prévu le 20 mars 2018 sous réserve d'événements imprévus et en présence des titulaires seulement (ou suppléants en cas d'absence des premiers)

### Ordre du jour (rajout du point 6)

1. Installation du nouveau Conseil d'Établissement.
2. Approbation du PV du Conseil d'Établissement du mardi 10 octobre 2017.
3. Règlement du Conseil d'Établissement.
4. Mise en place des Conseils et Commissions :
  - 2<sup>nd</sup> degré,
  - Conseil de discipline,
  - Commission éducative
  - Conseil de Vie Lycéenne et Conseil de Vie Collégienne,
  - Conseil Ecole Collège,
  - Comité à l'Éducation, la Santé et la Citoyenneté (CESC).
5. Carte des emplois 2018.
6. Plan de formation continue des personnels de l'établissement
7. Voyages pédagogiques.
8. Informations diverses.
9. Questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

### Installation du nouveau Conseil d'Établissement.

Ci-dessous la composition du Conseil d'Établissement :

#### REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- |        |                 |  |
|--------|-----------------|--|
| 1. M.  | Laurent BONNEAU | Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle |
| 2. M.  | François FACHAN | Proviseur  |
| 3. M.  | Patrick BOGEAT  | Directeur du primaire                            |
| 4. M.  | Marcel DESPLAN  | Directeur Administratif et Financier             |
| 5. Mme | Claire GILBERT  | CPE  |

## REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

| TITULAIRES |                        | SUPPLÉANTS |                            |
|------------|------------------------|------------|----------------------------|
| 1. Mme     | Delphine FABRE         | Mme        | Anne BLOSSIER              |
| 2. M.      | Michel MALINE          | M.         | Marc Lee MICHEL            |
| 3. Mme     | Frédérique DJE KOMENAN | Mme        | Dieunette PROVIDENCE SMITH |
| 4. Mme     | Hildegonde AMILCAR     | Mme        | Corinne LASPEYRES          |
| 5. M.      | Dominique BIEN-AIMÉ    | Mme        | Sabrina JOSEPH             |

## REPRÉSENTANTS DES USAGERS

### PARENTS

| TITULAIRES |                 | SUPPLÉANTS |                     |
|------------|-----------------|------------|---------------------|
| 1. Mme     | Niska LAMARRE   | Mme        | Stéphanie S. LEBRUN |
| 2. Mme     | Virginie TILUS  | Mme        | Marie-Laure ROBERT  |
| 3. Mme     | Isabelle FAUCON | Mme        | Galia VOLEL         |

### ÉLÈVES

| TITULAIRES |               | SUPPLÉANTS |                 |
|------------|---------------|------------|-----------------|
| 1. M.      | Anthony STEIB | M.         | Mike ROSIER     |
| 2. Mlle    | Anaïs MILFORT | Mlle       | Yona BALMIR ROC |

## MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

|         |        |          |  |
|---------|--------|----------|--|
| 1. M.   | Didier | COLLET   | Consul de France   |
| 2. Mme  | Marie  | BONNARD  | Conseillère consulaire                                       |
| 3. Mlle | Axelle | AMILCAR  | Vice-présidente du Conseil des Délégués pour la Vie Lycéenne |
| 4. M.   | Peter  | FRISCH   | Président de l'Association des anciens du LAD                |
| 5. M.   | Jean   | MATHIOT  | Directeur de l'Institut Français d'Haïti                     |
| 6. M.   | Michel | DESCHODT | Directeur du Lycée Jn Baptiste Pte du Sable (Saint-Marc)     |
| 7. M.   | Gérard | BORNE    | Directeur du Centre Alcibiade Pommayrac (Jacmel)             |

## REPRESENTANTS DE L'APE

| TITULAIRES |                       | SUPPLÉANTS |                   |
|------------|-----------------------|------------|-------------------|
| 1. M.      | Sylvain NGAMY         | Mme        | Vavita S. LEBLANC |
| 2. Mme     | Françoise D. GONZALES | M.         | David STEPHENSON  |

M. le Proviseur rappelle que le Conseil d'établissement ainsi que toutes les autres instances ont évidemment pour mission d'organiser le fonctionnement de l'établissement mais contribuent aussi, par le truchement des représentants élus, à une meilleure communication de ce fonctionnement et à un exercice de démocratie, voire à son apprentissage pour les plus jeunes.

Le Conseil d'Etablissement est une instance décisionnaire mais qui ne saurait se substituer à la direction de l'Agence ou de l'organisme gestionnaire dans les domaines qui leur sont propres.

Les propositions du Conseil d'Ecole doivent être validées en Conseil d'Etablissement. Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 15 novembre 2017.

Monsieur le Proviseur rappelle ensuite les principales attributions du Conseil d'établissement :

Il est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

- *Il adopte :*

- . le projet d'Etablissement, sur proposition du Conseil d'Ecole et du Conseil du Second Degré
- . les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire
- . le plan de formation continue des personnels de l'établissement

- *Il émet un avis sur :*

- . la carte des emplois des personnels de l'établissement
- . les propositions d'évolutions des structures pédagogiques
- . le programmes des activités des associations et des clubs
- . les questions d'hygiène et de sécurité
- . les conditions de travail des personnels
- . les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement
- . la programmation et le financement des voyages scolaires
- . l'accueil et la prise en charge des élèves handicapés
- . la restauration scolaire

Un représentant de l'APE, Mme Gonzales s'interroge sur la compatibilité d'être élu pour un parent au Conseil d'école et au Conseil d'établissement.

M. Le Proviseur répond qu'à sa connaissance, il n'existe pas d'incompatibilité mais qu'il vérifiera.

Le président du comité de gestion de l'APE, M. NGAMY, s'interroge sur la présence, au CE du LAD dans les membres avec voix consultative, des Directeurs de Saint Marc et Jaemel. Il demande leur retrait. Un représentant parents, Mme LAMARRE, précise que depuis 6 ans, ils n'ont jamais participé au CE.

M. Le Proviseur se renseignera auprès de l'ambassade de France et plus précisément auprès du COCAC, M. Bonneau.

### **Approbation du PV du Conseil d'Établissement du mardi 10 octobre 2017**

Le Conseil d'établissement approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 10 octobre à l'unanimité.

### **Règlement du Conseil d'Établissement**

Le règlement intérieur du Conseil d'établissement stipule à l'article 16 que *"la durée de chaque séance est limitée à deux heures et trente minutes. En cas de dépassement la séance est suspendue et renvoyée à huitaine"*.

M. le Proviseur invite donc les membres de ce conseil à la concision dans leurs débats tout en précisant que tous les sujets présentés doivent être traités avec attention et il invite en conséquence les membres du Conseil d'Etablissement à le solliciter volontiers pour des réunions de préparation afin de régler à l'avance certaines questions.

M. le Proviseur propose aussi d'adopter exceptionnellement en fin de séance une modification de durée du Conseil pour traiter, si nécessaire, certains sujets qui demanderaient une attention toute particulière et pour lesquels il faudrait un avis du Conseil afin de respecter une échéance notamment.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

### **Mise en place des Conseils et Commissions**

Le Conseil d'Ecole a été installé lors de sa réunion le 15 novembre 2017 et le Conseil pédagogique a été désigné lors du Conseil d'Etablissement du 10 octobre 2017.

### **Le Conseil du 2nd degré**

Le conseil du second degré prépare les travaux du conseil d'établissement pour ce qui concerne le second degré.

Les 3 représentants des personnels (2 enseignants et 1 administratif et de service), les 2 parents d'élèves et l'unique élève sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives, lors de la première réunion du conseil d'établissement.

*Interruption de séance pour l'élection des membres (2 mn)*

Les représentants des personnels sont :

- Mme Amilcar H
- M. Maline M
- M. Bien-Aimé D

Les représentants des parents d'élèves :

- Mme Robert ML
- Mme Volel G

Le représentant des élèves

- M. Rosier Mike

### **Le Conseil de discipline**

Les 5 représentants des personnels (4 enseignants ou éducation et 1 administratif et de service) et les 2 parents d'élèves sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives, lors de la première réunion du conseil d'établissement.

Les 3 représentants des élèves sont désignés par les élèves élus au conseil d'établissement, parmi les délégués des élèves ou les élus CVL.

*Interruption de séance pour l'élection des membres (2 mn)*

Les représentants des personnels :

- Mme Amilcar H
- M. Maline M
- M. Bien-Aimé D
- Mme Blossier A
- Mme Laspeyres C

Les représentants des parents d'élèves :

- Mme Tilus V
- Mme Lamarre N

Les représentants des élèves

- M. Steib A
- Mme Milfort A
- Mme Amilcar A

### **La Commission éducative**

La circulaire de l'AEFE du 20 juillet 2017 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements de l'AEFE institue une Commission éducative dans chaque établissement.

Le chef d'établissement nomme les membres. Elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur.

La commission ne doit pas être assimilée par l'élève à un conseil de discipline auquel elle ne se substitue en aucun cas.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.

Elle participe à la mise en place d'une politique claire de prévention, d'intervention et de sanctions pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire et toutes les formes de discrimination.

*Composition minimum :*

- Le Proviseur
- La CPE
- Le Directeur du Primaire
- 1 enseignant : M. Maline M
- 1 parent d'élève : Mme Volel G suppléante : Mme Lamarre N
- la psychologue scolaire

Le Proviseur veut travailler avec des volontaires dans cette commission.

Un parent de l'APE sera aussi ajouté dans les membres.

A la demande des élèves, un élève sera ajouté à la commission lorsqu'elle ne présentera pas de cas d'élève. Ce sera la vice-présidente du CVL.

M. Le Proviseur précise que cette commission sera réunie avant tout incident pour étudier la politique de prévention des violences dans l'établissement. Très souvent les parents renvoient le problème à l'école alors qu'il faut travailler avec toutes les parties. Il faut avoir conscience des difficultés actuelles liées notamment à l'utilisation des nouvelles technologies.

De plus, cette commission devra prendre connaissance des circulaires françaises sur les punitions et les sanctions. On établira ensuite un protocole.

### **Le Conseil de Vie Lycéenne**

Le Conseil des délégués de la vie lycéenne est en principe composé des membres suivants :

- 10 lycéens élus pour deux ans, par l'ensemble des élèves de l'établissement, et renouvelés par moitié tous les ans.
- 5 enseignants ou personnels d'éducation (CPE, surveillants)
- 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOSS)
- 2 représentants des parents d'élèves

Le chef d'établissement préside cette instance. Les adultes ont un rôle consultatif : ils ne participent pas aux votes.

Composition actuelle présentée par Mme la CPE, Adjointe au Chef d'Etablissement : L'élection a eu lieu le mercredi 8 novembre 2017. 61% des lycéens ont voté. 5 élèves sont élus pour deux ans tous les ans.

Monsieur le Proviseur fait un appel à candidature auprès des personnels, des enseignants et des parents d'élèves pour compléter le CVL.

- 5 enseignants et personnels : - Mme Amilcar H, Mme Clerveau V, sont déjà volontaires.
- 2 parents : - Mme Lamarre N, se porte volontaire.

La Vice-Présidente fait un compte-rendu de la réunion du CVL du vendredi 10 novembre.

Le sujet essentiel traité fut la cafétéria.

4 points ont été soulevés :

- Un service lent car la caisse est défaillante
- Une hygiène qui peut être améliorée
- Un manque de diversité dans les plats
- Un prix qui ne cesse d'augmenter

Le Proviseur propose aux élèves une rencontre dans les plus brefs délais avec le responsable de la cafétéria pour discuter de ces points.

Un représentant parents, Mme Faucon I, demande pourquoi c'est la société EPIDOR qui a été retenue pour le service de cafétéria.

Le président du Comité de Gestion, M. Ngamy S, explique qu'en 2010, il y a eu un appel d'offre car il y avait eu des intoxications alimentaires. Le prestataire de service a été choisi parmi plusieurs entreprises. Le choix s'est fait sur la possibilité du prestataire de respecter les normes européennes sur la sécurité et l'hygiène. De plus, il devait avoir une certaine capacité d'investissement.

### **Le Conseil de Vie Collégienne**

Les conseils de la vie collégienne, instances nouvelles, donnent la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les collèges, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves.

Composition présentée par Mme la CPE, Adjointe au Chef d'Etablissement : un élève par classe de collège représenté par le délégué élève ayant eu le plus de voix lors des élections de délégués de classe. Le CVC sera composé de 8 élèves.

### **Le Conseil Ecole-Collège**

Le Conseil Ecole-Collège est présidé conjointement par le Proviseur et par l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale basé à Mexico) de zone du premier degré (ou le représentant qu'il désigne : le Directeur du Primaire).

Le nombre de membres siégeant au conseil est laissé à l'appréciation du Proviseur et de l'IEN qui s'assurent d'une composition équilibrée entre le premier et le second degré. Cette volonté de parité vise à stimuler les échanges et actions inter-degrés.

Les personnels suivants ont été désignés pour représenter les collègues au Conseil-Ecole Collège et le cycle 3:

- Les enseignants de CM1 et CM2
- Les professeurs principaux de 6<sup>ème</sup>

Quand l'IEN vient en mission un Conseil Ecole-Collège est automatiquement réuni.

### **Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

Il n'est pas obligatoire mais conseillé.

Monsieur le Proviseur fait un appel à candidatures auprès des personnels, des enseignants, des parents d'élèves et des élèves pour constituer le CESC. Deux personnes par collège seraient le minimum pour constituer un CESC représentatif.

Représentant enseignants et personnels : M. Maline M, Mme Dje Komenan F

Représentant parents ; Mme Desplan B

Un CESC pourrait être réuni le mardi 28 novembre à 13h45.

### **Carte des emplois 2018**

L'AEFE a informé le chef d'établissement de la suppression de 3 postes d'expatriés à la rentrée 2018. Ces suppressions sont liées à des restrictions budgétaires importantes, l'annulation de crédits du gouvernement.

Les 3 postes supprimés seront compensés par l'ouverture de 3 postes de résidant à 60%. Il s'agit des postes de Mme Bernard, M. Maline et M. Balavoine.

Le président du Comité de gestion, M NGAMY, explique que l'on savait que l'AEFE allait se désengager progressivement. L'APE travaille depuis déjà 4 ans sur le budget pour maîtriser les dépenses (coût important d'entretien de l'établissement vu son âge) et les frais d'écologie. Les finances sont saines. Le service de la dette est alimenté par les seuls droits d'entrée.

Le Comité de Gestion réfléchit au moyen d'attirer les résidents en Haïti. Il faut aussi investir sur la formation des recrutés locaux.

Une représentante des parents, Mme Faucon I, explique que l'on peut construire une politique de recrutement des personnels locaux en travaillant notamment avec les universités haïtiennes.

L'équipe des représentants des enseignants au conseil d'établissement : Michel MALINE, Delphine FABRE, Frédérique DJE-KOMENAN, Hildegonde AMILCAR, Anne BLOSSIER, Marc-Lee MICHEL, Dieunette PROVIDENCE SMITH, Corinne LASPEYRES font la déclaration suivante :

Lecture de la motion par M Maline M.

"L'AEFE nous retire brutalement 3 postes d'EEMCP2 (avec remplacement éventuel par des résidents) pour la prochaine rentrée. Pendant la discussion autour de la carte des emplois 2018, nous souhaiterions qu'une motion soit lue, votée et transmise au ministre français des affaires étrangères par l'intermédiaire du COCAC. Vous trouverez, ci-jointe, cette motion."

Vote faisant suite à la lecture de la motion :

Pour : 9                                      Contre : 4                                      Abstentions : 0

M. le Proviseur transmettra à M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle la motion et les résultats du vote.

M. Maline précise que les enseignants s'attendaient à ces suppressions mais pas aussi rapidement. Cela va trop vite.

M Ngamy regrette que les expatriés n'aient pas été assez utilisés pour la formation des professeurs locaux ces dernières années.

M. le Proviseur explique ensuite que la substitution du nombre d'expatriés par des résidents ne compense pas le fait que l'établissement est en déficit de titulaires de l'Education nationale, donc de résidents à l'Ecole Primaire, puisque sur 16 classes, il n'y a que 5 résidents. Les recommandations de l'AEFE sont en principe autour des 50% de titulaires de l'Education nationale.

Par ailleurs, il est très difficile de compter sur un vivier de recrutés locaux formés et disponibles à Port-au-Prince. Et au Secondaire, dans certaines disciplines, le problème est d'autant plus aigu ; par exemple en philosophie. Actuellement, il y a 32 enseignants au Secondaire : 19 recrutés locaux, 9 expatriés, 4 résidents ; moins de 50% de titulaires de l'Education nationale.

En conséquence, M. le Proviseur demande la fermeture des 3 postes d'expatriés, l'ouverture de 3 postes de résidents à 60 %, ainsi que **l'ouverture supplémentaire de 2 postes de résidents au Primaire et 1 poste de résident en Philosophie au Secondaire.**

**Fermeture des 3 postes d'expatriés en Histoire et Géographie n°3972 (M. Balvoine), en Lettres n°2230 (Mme Bernard) et en Sciences Physique n°3636 (M. Maline)**

Nombre de membres : ...13....présents                      .13....votants

**Suffrages exprimés : .....4....pour                      9..contre**

Suffrages non exprimés: ...0..... abstentions.....0.....

N'ont pas pris part au vote: ...0.....

Le vote "contre" pour la fermeture des 3 postes d'expatriés ne conditionne pas le vote pour l'ouverture des postes de résidents.

### **Ouverture de 3 postes de résidents en Histoire et Géographie, en Lettres et en Sciences Physique**

Nombre de membres : ...13....présents .13....votants

**Suffrages exprimés : ...8.....pour 4...contre**

Suffrages non exprimés: ...0..... abstentions.....1.....

N'ont pas pris part au vote: ...0.....

Une représentante enseignante, Mme Blossier, fait part de sa préoccupation avec l'ouverture de deux postes de résidents au Primaire. Cette ouverture entraînera de facto la suppression de deux postes de recrutés locaux. Cela pourrait être injuste pour les derniers collègues en poste qui font très bien leur travail. Cette situation pourrait aussi entraîner un clivage entre résidents et recrutés locaux.

M. Le Proviseur répond qu'il comprend son inquiétude et cette défense d'équipe mais compte tenu des difficultés de recrutement, il préfère recruter des résidents.

### **Ouverture de 2 postes de résidents au Primaire**

Nombre de membres : ...13....présents ....13..votants

**Suffrages exprimés : .....6....pour ...4...contre**

Suffrages non exprimés: ...0..... abstentions.....3.....

N'ont pas pris par au vote: ...0.....

Le professeur de philosophie actuelle, recrutée locale, va atteindre la limite d'âge imposée par les statuts de recrutement de l'APE (65 ans).

### **Ouverture d'un poste de résident en Philosophie**

Nombre de membres : 13.....présents .13....votants

**Suffrages exprimés : ...13.....pour .....contre**

Suffrages non exprimés: ..... abstentions.....

N'ont pas pris par au vote: .....

### **Plan de formation continue des personnels de l'établissement**

M. le Proviseur explique que certains enseignants du Lycée Alexandre Dumas vont participer au Plan Régional de Formation Continue de la zone AMLANORD. La cellule de formation continue de l'établissement a positionné les candidatures et le comité de pilotage de la zone a validé ces candidatures conformément au plan présenté.

M. Ngamy soulève 3 points au sujet du PRF. Aménager les départs en formation des enseignants, ne pas envoyer des professeurs partant à la retraite dans l'année, choisir des formations en adéquation avec les besoins réels de l'établissement.

M Le Proviseur répond que nous n'avons pas la main sur les dates de stage, ni sur les sujets proposés. En revanche la cellule de formation du LAD sélectionne les enseignants qui partent. Toutefois nous devons améliorer la restitution des stages.

Le Proviseur propose de faire adopter par le Conseil d'Etablissement ce Plan de Formation Continue.

Pour : 13            Contre : 0            Abstentions : 0

### **Voyages pédagogiques**

Mme Balmir propose d'amener les élèves de 4ème en voyage pédagogique au Panama du 21 au 28 avril 2018. Le programme du voyage a été présenté aux parents des classes concernées.

Le coût par élève est estimé à 1800USD.

Pour : 11            Contre : 0            Abstentions : 2



M. le Directeur du Primaire présente le projet pédagogique de la classe de découverte. Ce voyage aura lieu comme l'an passé en Guadeloupe. Voyage autour de la découverte du patrimoine naturel, du développement durable et du sport.

Coût maximum estimé : 2200\$ pour un effectif de 50 élèves au mois d'avril.

Mme Amilcar H, représentante enseignante, précise que pour faire baisser le coût du voyage les parents peuvent organiser des activités.

Pour : 11                    Contre : 0                    Abstentions : 2

### **Informations diverses**

- Evaluation des compétences en 3ème dans l'application Pronote
- Les voyages pédagogiques de l'année prochaine devront être présentés dans leurs grandes lignes avec une estimation maximum du coût au 3ème trimestre de l'année précédente
- Préparation d'une revue personnalisée de l'établissement avec les photos de classe
- Plan Etudiants : accompagner chacun vers la réussite.

Les professeurs principaux du Lycée ont été destinataires d'un vademecum.

Deux semaines de l'orientation sont organisées dans l'année.

Le Conseil de classe du premier trimestre, notamment en Terminale, formule des recommandations.

Le Conseil de classe du 3ème trimestre examine les vœux d'orientation et contribue aux avis des chefs d'établissement (plusieurs professeurs en Terminale préparent une synthèse).

### **Questions diverses**

#### **Question des parents d'élèves**

1 - Quel parcours de formation est prévu pour les professeurs, notamment ceux recrutés localement ? Plusieurs parents font remonter des problèmes de manque de structuration de certains cours au secondaire et notamment au Collège, à la lueur des cahiers de leurs enfants.

#### **Réponse de la Direction :**

Outre la participation des enseignants au Plan Régional de Formation présenté ci-dessus, les enseignants locaux seront pris en charge dans le cadre d'un contrat d'objectifs que M. le Proviseur proposera au Conseil Pédagogique, le 4 décembre 2017. Les objectifs proposés ont été élaborés sur la base d'une synthèse des conseils d'enseignement qui ont eu lieu suite à la visite de l'IA-IPR de Zone, M. Monlivet, et suite au 1<sup>er</sup> Conseil Pédagogique du 2 octobre 2017.

5 objectifs sont à poursuivre :

1er objectif : « Consolider les apprentissages »

2ème objectif : « Evaluer pour faire réussir et mieux orienter les élèves »

3ème objectif : « Agir pour un bon climat scolaire propice à l'épanouissement et à l'étude »

4ème objectif : « Dynamiser pour enseigner »

5ème objectif : "Répondre aux exigences de demain, aux évolutions de l'enseignement, en développant les nouvelles technologies et en structurant les espaces de manière adéquate."

La formation des enseignants recrutés locaux fait partie intégrante de ce contrat d'objectifs.

Il sera présenté aux représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole, d'Etablissement et aux parents de l'APE lors d'une réunion après le Conseil Pédagogique du 4 décembre 2017.

Par ailleurs, la conseillère pédagogique de l'inspecteur de zone au Primaire viendra dans l'établissement du 02 au 06 avril 2018. Et l'EMFE de St Domingue viendrait dans la foulée, du 18 au 20 avril, travailler à la mise en œuvre d'un cahier de réussites en mathématiques aux cycles 2 et 3.

A noter également :

- un stage établissement sur l'utilisation de l'application Pronote a été organisé le 10/11/2017 pour les nouveaux enseignants.
- 3 missions au Lycée Alexandre Dumas d'EEMCP2 Zone (Philosophie, Espagnol, EPS) sont en cours de préparation.

2 - Quel niveau est attendu pour les élèves de 6<sup>ème</sup> en anglais ? Bien que certains soient bilingues, d'autres commencent à apprendre la langue (grammaire/conjugaison etc.) et les exigences de certains professeurs ne semblent pas toujours adaptées au niveau des élèves débutants.

#### Réponse de la Direction :

Les langues vivantes sont aujourd'hui enseignées au collège dans le cadre d'enseignements communs à tous les élèves. Tous les élèves qui arrivent en 6<sup>ème</sup> ont suivi une initiation à une langue vivante au primaire (en règle générale l'anglais).

Le Cadre européen commun de référence offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels, etc. en Europe. Il décrit aussi complètement que possible ce que les apprenants d'une langue doivent apprendre afin de l'utiliser dans le but de communiquer. Il définit les niveaux de compétence qui permettent de mesurer le progrès de l'apprenant à chaque étape de l'apprentissage et à tout moment de la vie.

#### L'utilisateur élémentaire

**Niveau A1** : niveau cible pour la **fin de l'école élémentaire**. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

**Niveau A2** : niveau cible pour l'**obtention du socle commun**. Peut échanger des informations simples sur des sujets familiers et habituels.

#### L'utilisateur indépendant

**Niveau B1** : niveau cible pour la **fin de scolarité obligatoire**. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage, raconter un événement, une expérience, défendre un projet ou une idée.

**Niveau B2** : niveau cible pour l'**épreuve du baccalauréat**. Peut comprendre l'essentiel d'un sujet concret ou abstrait dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance, par exemple une conversation avec un locuteur natif. L'élève peut émettre un avis sur un sujet d'actualité et en débattre.

3 - De manière générale les parents demandent les programmes d'acquisition des notions pour l'année surtout pour les matières qui n'ont pas de livres / Les livres manquant pour certaines matières seront-ils disponibles bientôt pour une facilité des apprentissages/révision des élèves à la maison ? (cas des 6<sup>ème</sup> en SVT, Sciences Physiques, Technologie)

#### Réponse de la Direction :

Ce point doit être discuté avec les enseignants concernés en Conseil Pédagogique.

M. Maline, représentant enseignant, précise qu'il y aura de moins en moins de manuels, les programmes demandent de ne plus travailler sur les manuels. De plus aucun manuel n'a réussi à prendre en compte la nouvelle réforme des programmes. Ils ne sont pas à la hauteur et il y a même des erreurs.

Mme Amilcar, représentante enseignante, ajoute que les manuels sont pour 3 niveaux, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et donc ils sont volumineux et lourds. Il vaut mieux garder les manuels en classe et faire des copies pour mettre dans les classeurs ou cahiers des élèves.

Les enseignants encouragent les parents à rencontrer les professeurs pour parler de leurs difficultés.

Mme Gonzales, représentante APE, propose de travailler sur du numérique, clefs ou tablettes.

M. Maline, représentant des enseignants, estime que la connexion Internet n'est pas suffisante actuellement.

4 - Plusieurs parents ayant des enfants désormais en cursus post-bac font le constat de difficultés de leurs enfants à suivre les nouveaux rythmes et exigences de travail, et trouvent que les exigences en termes de travail personnel au collège/ lycée ne sont pas très élevées et ne permettent pas une bonne préparation/anticipation. Les exigences en termes de devoirs/ apprentissages à la maison sont-elles à renforcer ?

#### Réponse de la Direction :

Le constat fait par les enseignants lors du dernier Conseil Pédagogique et des Conseils d'Enseignement fait essentiellement état de 2 difficultés majeures :

- Difficulté de concentration, de motivation, d'engagement et d'autonomie (*élèves passifs, endormis, perturbateurs...*) encouragée par un environnement qui semble non-prescriptif (familial ou au sein même de l'établissement).
- Difficulté à s'exprimer en français correct (à l'oral et à l'écrit) dans un environnement multilingue qui n'est pas toujours bien maîtrisé (*problèmes aussi de l'écrit en anglais*).

Le contrat d'objectifs précédemment évoqué vise à remédier à ces difficultés.

M. Maline répond que les professeurs restent exigeants avec leurs élèves. Le travail doit se faire avant tout en classe. A la maison, on refait les activités faites en classe. Le travail à la maison est un travail préparatoire.

M Ngamy trouve que le niveau d'exigence est catastrophique et qu'il y a une dégradation. Les élèves sont certes bien préparés pour les examens mais ils sont perdus lorsqu'ils doivent gérer un volume important de travail, ce qui est le cas dans le post bac.

Pour RAPPEL (questions évoquées l'année passée mais restant non résolues) :

- Les adresses et mails des représentants des parents vont-ils être communiqués aux parents sur le site web du lycée et via un mail ? (idem pour les parents délégués des classes)

#### Réponse de la Direction :

Oui, après accord de tous les parents par courriel au secrétariat de M. le Proviseur avant le 30 novembre 2017.

- Avant les conseils, pourrions-nous avoir un mail pour qu'ils puissent nous faire remonter leurs questions ?

#### Réponse de la Direction :

Le tableau des conseils sera mis à disposition sur le site ainsi que les adresses des parents délégués. Charge aux parents d'élèves de contacter ces derniers s'ils le souhaitent. Il faut une démarche volontaire de la part des familles.

- Les arbres téléphoniques vont-ils être mis en place dans les classes ?

#### Réponse de la Direction :

Après consultation de l'équipe de direction, le système des arbres téléphoniques ne semble pas performant. L'envoi de message par courriel est préférable et plus efficace.

Question des enseignants

- un point sur les travaux du LAD : les élèves et les enseignants du secondaire ont accepté de travailler avec des emplois du temps pas toujours pratiques et quelque fois des salles inadaptées pour que les travaux de rénovation du LAD se déroulent bien. Or, cela fait un trimestre et les travaux n'ont pas commencé. Qu'en est-il ?

**Réponse de la Direction :**

M. Ngamy fait le point sur le projet immobilier.

En mai 2017 il a été remarqué des problèmes sur les normes envisagés pour les travaux. Les normes étaient européennes et non haïtiennes, impossibles à tenir. Des lacunes ont été aussi décelées dans les documents. Donc, révision de ces documents très volumineux par une entreprise de supervision. On doit relancer un appel d'offre. Conclusion, un retard de 6 mois. Les travaux devraient débuter en février 2018.

- un point sur la connexion Internet au LAD : Désormais, peu d'enseignants utilisent Internet avec les élèves car les connexions sont indisponibles ou bien les pages mettent beaucoup trop de temps à se charger. Beaucoup ont même abandonné de faire l'appel par pronote et utilisent peu cet outil. Cela pose aussi de réels problèmes pour créer des séances de cours modernes vers les élèves. Qu'est-il envisagé ? Pour quelles échéances ?

**Réponse de la Direction :**

Le Directeur Administrateur et Financier explique qu'une solution d'amélioration de la connexion internet est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 18h45

**Secrétaire de séance,**

**Le Président,**

**Claire GILBERT**

**François FACHAN**